



18 novembre 2020

Flash info élu(e)s

Signature du protocole départemental 2020-2023 de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes.

La lutte contre les violences faites aux femmes doit être menée sans relâche, car si nous progressons dans la prise en charge, ces violences restent très importantes et des mois de confinement cette année confirme la tendance.

Ce protocole est le 4^{ème} signé en Indre-et-Loire en 13 ans. Il permet un travail en réseau d'une soixantaine d'acteurs, des professionnels de la santé, de la justice, de l'éducation, des forces de l'ordre et du tissu associatif. Au-delà des actions et dispositifs liés aux violences faites essentiellement sur les femmes, il prend en compte la nécessité de favoriser la prévention, la sensibilisation, l'information et la communication, tant en direction du grand public que des professionnels. Un bilan annuel chiffré apporte des données départementales, qui permettent la mise en œuvre d'orientations et d'actions adaptées au diagnostic départemental.

Pour ce protocole 2020-2023, rejoignent le réseau les communautés de communes du Castelrenaudois et de Loches Sud Touraine, et les pays Loire Nature et Loire Touraine, ainsi que le centre d'orthogénie du CHRU, le centre régional de psycho-traumatologie, les ordres des sages-femmes, masseurs-Kiné et infirmiers.

Au-delà de son rôle d'ensemblier, ce protocole marque le rôle majeur de l'État dans cette politique publique prioritaire. Les acteurs du département sont engagés sur des valeurs communes et des partenariats actifs bien inscrits aujourd'hui dans des pratiques professionnelles efficaces.

Ses objectifs :

- ➔ avoir une vision globale de l'existant ;
- ➔ maintenir la lisibilité de l'action de publique partenariale en département (qui fait quoi ? Avec quels dispositifs ? etc...) ;
- ➔ de suivre le fonctionnement et améliorer la qualité des dispositifs proposer aux victimes, co-victimes et auteurs ;
- ➔ gagner en visibilité dans l'intérêt des victimes et éviter les difficultés liées à la gouvernance.

Le département d'Indre-et-Loire dispose de nombreux dispositifs, accessibles à chacun :

- un centre régional de prise en charge psycho-traumatique porté par le CHRU ;
- un centre régional thérapeutique pour les auteurs (RAISO), porté par Entraide et solidarités. C'est la continuité d'ATHOBA qui fonctionne depuis 2007 ;
- un accueil médical par SOS médecins qui renforce le lien avec la médecine de ville ;
- un maillage territorial avec des permanences et/ou consultations en visio ;
- un dispositif de prise en charge des enfants co-victimes qui fonctionne depuis 2008 ;
- des dispositifs spécifiques pour l'hébergement et le logement initié depuis 2007 ;

Des informations et outils sont mis à disposition des membres ou du public sur le site de la préfecture :

<https://www.indre-et-loire.gouv.fr/Politiques-publiques/Droits-des-femmes-et-egalite-entre-femmes-hommes>

En tant qu'élu(e) dans vos territoires, vous êtes un partenaire à nos côtés et la délégation aux droits des femmes et à l'égalité reste à votre écoute, aussi bien pour vous apporter des outils de formation que pour vous aider face à des situations difficiles. Le maillage territorial s'étend, le nombre de partenaires s'étoffe également, plus que jamais cette politique publique reste une priorité.

Service Départemental de la Communication Interministérielle de l'Etat

pref-covid19@indre-et-loire.gouv.fr

Twitter @Prefet37- Facebook : Préfet d'Indre-et-Loire